



# CHAMPIONNAT HANDBALL INTER- COMITÉS 2020 2021

REGLEMENT 2020-2021  
INTERCOMITES – Jeunes féminines  
Joueuses nées en 2007 et en 2008



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES OFFICIELS



Gerflor



Kinder

FOURNISSEURS OFFICIELS



möten



Profils



## ESPRIT DE LA COMPÉTITION

Les intercomités sont la compétition fédérale de référence des jeunes joueuses de 12-13 ans.

Elle répond à 2 principaux objectifs :

- assurer, sur l'ensemble du territoire, la détection et l'émergence initiales des réels potentiels de joueuses, afin de leur faciliter l'accès au programme d'accession du pôle Espoir territorial, mais aussi celle des juges-arbitres jeunes (JAJ),
- créer une dynamique identitaire dans les territoires, être un support à la politique technique fédérale à l'échelon départemental et régional.

La détection-formation des joueuses et des JAJ mérite le même investissement de la part des comités et des ligues. Au même titre que les jeunes joueuses présentes, les JAJ sont l'image du travail de formation et de détection dans le territoire.

Il est donc rappelé à l'ensemble des participants et des accompagnants qu'aucun objectif de résultat ne devrait supplanter la priorité accordée à la détection, et que l'esprit sportif et convivial doit être cultivé avec le plus grand soin par tous, lors des différents tours.

Dans le souci de privilégier la détection sans dénaturer la compétition, [la direction technique nationale interdit à tous les managers](#) :

- le recours à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse,
- le recours au changement attaquant-défenseur systématique.

**En féminine uniquement**, la direction technique nationale préconise pour la cinquième saison consécutive, l'utilisation d'une « joueuse polyvalente ». Sous couvert des responsables PPF féminin territoriaux, dans le souci de la nécessaire amélioration du niveau moteur et physique des jeunes filles évoluant dans les buts, mais aussi d'adaptation aux règles en vigueur depuis juillet 2016 :

*« Avant chaque match (et non pour l'ensemble du tournoi), chaque équipe devra identifier nominativement à la table, présenter physiquement lors du tirage au sort auprès des jeunes arbitres, de leur suiveur, du délégué technique et de l'équipe adverse, « la joueuse polyvalente » qui devra, durant le match concerné, effectuer dans un ordre libre mais sans changement entre les deux statuts durant une même mi-temps, une mi-temps entière en tant que joueuse de champ et une mi-temps entière en tant que gardienne de but.*

*Cela implique que la joueuse identifiée jouera donc, sauf blessure, les 36' de ladite rencontre. Une même joueuse ne pourra occuper ce statut de « joueuse polyvalente » plus de 2 rencontres dans une même journée (tour nationaux et finales nationales). Les « joueuses polyvalentes » ne changeront évidemment pas de numéro selon leur statut identifié de joueuse de champ ou gardienne. D'un point de vue matériel, il conviendra donc pour elles de disposer, soit d'un maillot de joueuse de champ portant le même numéro qu'un sweat de GB, soit d'un sweat de GB laissant apparaître leur numéro de maillot porté en dessous. En tout état de cause, la gardienne, conformément aux règles du jeu, devra toujours porter un maillot d'une couleur différente de celle des joueuses de champ et de l'adversaire.*

*Lors de la mi-temps où la « joueuse polyvalente » évolue dans les cages, il n'est pas possible d'effectuer un changement de GB sur un jet de 7m.*

*Si la « joueuse polyvalente » identifiée se blesse en cours de rencontre, et ne peut de ce fait répondre à l'obligation complète de pratique d'une mi-temps dans le champ et d'une mi-temps dans le but durant ce match, l'équipe concernée la remplace par une autre joueuse de son choix. La joueuse blessée ne pourra pas revenir sur le terrain durant la mi-temps en cours, dans un autre statut (gardienne ou joueuse de champ) que celui qu'elle occupait au moment de sa sortie. Il s'agit alors pour le suiveur de JA (et/ou le délégué technique) de le signaler aux 2 bancs pour éviter ultérieurement toute confusion ultérieure.*

*La DTN souhaite initialement faire largement partager l'esprit de la préconisation qui est premier. Aussi, malgré le risque toujours possible de déviances et stratagèmes de simulation de blessure qui n'échapperaient à personne, elle n'a pas voulu complexifier la règle et souhaite faire confiance aux éducateurs en charge technique des collectifs intercomités féminins pour faire vivre intelligemment le dispositif. »*

Après 3 saisons de mise en œuvre de la préconisation, la prise de conscience des acteurs s'accroît et quelques gardiennes de but à profil ont émergé de ce dispositif, librement utilisé ou pas. Libres devant son application, dont le but est de faire émerger des GB à profil pour leur territoire, certains comités proposent « d'éviter de jouer plus de la moitié du match avec la même GB », ce qui leur semble répondre à un souci identique, mais dans une forme plus facile à mettre en œuvre. La DTN soutient l'idée d'expérimenter en parallèle cette option en 2019-20 pour ceux qui le désirent et d'en avoir un retour par les acteurs de terrain. Un bilan de fin d'olympiade sera fait avant de décider des évolutions réglementaires en la matière.

Il appartient au délégué technique désigné sur le tournoi, de se présenter aux managers et de rappeler les directives et préconisations de la DTN. Dans son retour sur la détection, il signalera toute déviance quant à l'esprit de cette compétition de détection fédérale.

## **PARTICIPANTS**

Tous les comités sont concernés par cette compétition. Chaque comité reste libre de son inscription à la phase nationale. L'objectif d'un 100% de participation, y compris en association, doit néanmoins être visé.

Il incombe à chaque Ligue, d'organiser en son sein, selon les formules propres et adaptées proposées par l'ETR, la phase territoriale jusqu'au 1er tour national du mois de mars.

Cette phase territoriale devra obligatoirement comporter pour tous les comités, a minima 2 circonstances d'opposition, la première des deux pouvant éventuellement être positionnée en fin de saison précédente.

Elle répond évidemment à 2 objectifs prioritaires :

- être un support efficace de l'organisation de la détection en amont du ou des sites d'accession territoriaux,
- permettre à la ligue d'établir le classement des comités du territoire en amont de la phase nationale.

À l'issue de cette phase territoriale, le classement des comités en masculin et en féminin est transmis à la FFHB par les ligues sous couvert des CTS, au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2021**, pour organisation de la phase nationale pour tous les comités inscrits, soit en Championnat de France, soit en Challenge de France, en fonction du nombre d'ayants droit de chaque territoire établi pour l'olympiade :

régions	féminines
Île-de-France	6
AURA	6
Nouvelle-Aquitaine	6
Occitanie	6
PACA + Corse	4
Grand Est	4
Pays de la Loire	3
Hauts-de-France	2
Normandie	4
Bourgogne-Franche-Comté	4
Centre-Val de Loire	3
<b>Total</b>	<b>48</b>

Cette phase nationale comporte 2 tours nationaux et un tournoi final. Elle est ouverte à toutes les sélections départementales, ou bi-départementales autorisées par le groupe de pilotage des Intercomités (cf. « association de comités »).

## ASSOCIATION DE COMITES

Afin de favoriser la participation d'un maximum de comités de toutes tailles à la phase nationale, l'association de 2 comités limitrophes de la même ligue peut être autorisée par la direction technique nationale et les membres associés du « Groupe de pilotage des Intercomités »

Les comités souhaitant s'associer déposeront une demande d'association où figurera l'avis consultatif du président de ligue et du CTS coordonnateur de l'ETR ou coordonnateur PPF de la région.

L'association de 2 comités peut se réaliser soit en masculin seulement, soit en féminin seulement, soit dans les 2. Un même comité peut s'associer avec des comités différents en masculin et en féminin, à condition qu'il s'agisse de comités limitrophes et de la même ligue.

La demande d'association devra parvenir au plus tard le **30 novembre 2020** délai de rigueur à la FFHB. La FFHB fera connaître la liste des associations autorisées pour le 18 décembre 2020

L'accord donné par la direction technique nationale et le « groupe de pilotage des Intercomités » n'est valable que pour la saison sportive considérée, et donc sujet à demande de renouvellement annuel si besoin.

## ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

### 1<sup>er</sup> tour national à 48 équipes en Championnat de France et X en Challenge de France

Tournois prioritairement de 4, mais selon le nombre d'engagés, certains pourront être de 3 ou 5. Seuls les deux premiers de chaque tournoi sont qualifiés pour le second tour national dans chaque niveau.

### 2<sup>e</sup> tour national à 24 équipes en Championnat de France et 24 équipes en Challenge de France

Dans chaque niveau de compétition, organisation de 6 tournois de 4.

Seul le premier de chaque tournoi est qualifié pour les finales nationales.

### Finales nationales à 8 équipes en Championnat de France et 8 à 10 équipes en Challenge de France

Un tournoi ultramarin dont le nombre de participants est variable, est organisé en Métropole dans la semaine précédant le week-end des finales nationales.

Les 2 premiers de ce tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2<sup>e</sup> tour Championnat de France, sont qualifiés pour la Finale nationale à 8 du Championnat de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 constituées par tirage au sort.

Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1x2, match de classement, finales de niveau.

Les équipes 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> du tournoi ultramarin et les 6 vainqueurs métropolitains des tournois du 2<sup>e</sup> tour Challenge de France, sont qualifiés pour la finale nationale du Challenge de France.

Ils sont répartis en 2 poules de 4 ou 5 constituées par tirage au sort.

Classement de 1 à 4, demi-finales croisées 1x2, match de classement, finales de niveau.

## DEROULEMENT DES TOURNOIS

*Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés*

### Tournoi à 3

Rencontres de 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

12h30 tirage au sort A/B/C

13h30 A/B

14h40 Vaincu A/B contre C (ou perdant du tirage au sort en cas d'égalité entre A et B lors de la première rencontre)

15h50 Vainqueur A/B contre C (ou gagnant du tirage au sort en cas d'égalité entre A et B lors de la première rencontre)

16h30 Fin du tournoi... réception

#### Tournoi à 4

Rencontres de 2x18' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

10h30 tirage au sort A/B/C/D

11h A/B

12h10 C/D

13h20 A/C

14h30 B/D

15h40 A/D

16h30 B/C

17H30 Fin du tournoi... réception

Entre les matchs pause de 10' allongée à 20' dans le cas où une même équipe rejoue.

#### Tournoi à 5

Rencontres de 2x12' avec 5' de mi-temps, exclusion 1', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

8h30 tirage au sort A/B/C/D/E

9h A/B

9h45 C/D

10h30 A/E

11h15 B/C

12h D/E

12h45 A/C

13h30 B/D

14h15 C/E

15h A/D

15h45 B/E

16h45 Fin du tournoi... réception

*Important* : Si l'ensemble des participants en sont d'accord, une lettre peut être attribuée à une sélection pour faciliter l'organisation de son déplacement. L'organisateur prévoira le planning des repas sur place en tenant compte des impératifs sportifs de chaque équipe.

## ORGANISATION DES TOURNOIS

Les comités qui veulent organiser un tour national doivent comprendre qu'il ne peut s'agir que d'un souhait, devant le nombre de critères à prendre en compte par l'organisation. S'engager à la compétition, implique l'acceptation d'organiser un tournoi en cas d'attribution.

Le comité organisateur est soumis à l'application de l'article 9.7 du Règlement général des compétitions nationales, et en particulier du 9.7.2 concernant la désignation d'un Responsable de la salle et de l'espace de compétition.

## REGLEMENT SPORTIF

**Matches de poules** : victoire 3 pts, nul 2 pts, défaite 1 pt.

En cas d'égalité à l'issue d'un tournoi, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,
- 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,
- 5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Intercomités (en 2020-21 celles ou ceux né(e)s en 2007 et 2008), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

Dans le cas d'une association de Comités, est pris en compte le nombre de licenciés du plus important des deux, mais ils ne peuvent en aucun cas être cumulés.

Le délégué technique fédéral transmet dans les 24h par mail à la DTN, le tableau des résultats avec les fiches de détection et le classement des JAJ, ainsi que s'il y a lieu un rapport circonstancié sur tout problème qui aurait pu survenir lors du tournoi. Les résultats officiels sont entérinés dans la semaine par la DTN et transmis aux Ligues et Comités concernés.

## FINALES NATIONALES (CHAMPIONNAT ET CHALLENGE) ET TOURNOI ULTRAMARIN

Les matchs de poule et les places 5/6 et 7/8 se dérouleront en 2x15' avec 5' de mi-temps, exclusions de 2', avec 1 temps-mort par mi-temps et par équipe.

Les demi-finales et finale et place 3/4 se dérouleront en 2x20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement général des compétitions nationales.

#### Limite d'utilisation des joueuses :

14 joueuses sont utilisables par équipe et par tournoi, finales comprises.

Les 14 joueuses peuvent être alignées à chaque match.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, est une obligation.

#### Taille des ballons :

Filles : taille 1 (50/52)

## SUIVI DE LA DETECTION

Afin de fiabiliser la détection, un délégué technique fédéral est désigné sur chaque tour national par le cadre responsable du PPF territorial féminin du comité organisateur du tournoi.

C'est un cadre « expert » de la détection et de la formation des jeunes dans la filière fédérale, souvent CTS ou CTF de Ligue responsable de Pôle. En aucun cas, ce délégué ne peut encadrer une équipe participante à quelque titre que ce soit. Il est garant de l'esprit de la compétition, de l'application de son règlement technique.

Il organise avant chaque tournoi une réunion technique et y reprecise l'esprit de la compétition, ses préconisations et son règlement.

Il fait remonter au responsable national du suivi la fiche de détection informatique unique sur l'ensemble du territoire, charge à ce dernier d'assurer la diffusion de l'information aux divers responsables de la détection fédérale des équipes concernées par le tournoi.

Les frais de déplacement de ce délégué fédéral sont pris en charge par l'ETR quand il agit sur son territoire régional, et par la FFHB quand, exceptionnellement, il est amené à sortir de sa ligue. Le croisement des différentes fiches doit déboucher sur une détection toujours plus fiabilisée.

## ARBITRAGE

Le territoire ligue est responsable avec ses comités et le comité organisateur de la compétition, de la désignation des 3 binômes et de l'accompagnateur territorial obligatoirement présent (Collaboration Comité-Ligue- CTA-CTF-CTS).

Le comité organisateur est en charge de la restauration des JAJ et des accompagnateurs.

Le comité peut organiser une formation de table officielle.



Le territoire est en charge des frais de déplacement des JAJ et accompagnateurs si hors du comité organisateur.

Aucune indemnité d'arbitrage pour les JAJ, ils sont en formation détection au même titre que les joueuses.

En amont de chaque tournoi, le territoire par l'intermédiaire des Présidents CTA ou des chargés de mission arbitrage communique le nom du responsable arbitrage et les désignations des arbitres (nom/prénoms/né le/comité/mail).

Après chaque tournoi, dans un délai convenable, le territoire par l'intermédiaire des Présidents CTA ou des chargés de mission arbitrage communique le bilan à la Fédération, au responsable national Alain DESSERTENNE (a.dessertenne@ffhandball.net) / Jérôme BRIOIS (j.briois@ffhandball.net) en remplissant le lien formulaire ou la fiche compte rendu de suivi en version word.

**Les années d'âge pour la saison 2020-21 sont : 2005-2004-2003**

Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place dans les clubs, comités et les ligues.

Certains poseront la question de la neutralité, les JAJ sont certainement ceux qui nous donnent le plus de leçon de justice et d'équité.

Pour les finalités,

C'est la Fédération qui désigne directement les binômes de JAJ en lien avec les CTA pour Orléans et Bourges et qui propose aux CTA d'inviter les accompagnateurs (maxi 10 par site de compétition)

Déplacement le plus possible des JAJ avec le (les) collectifs, sinon prise en charge par la FFHB après validation.

La Fédération désigne aussi les binômes ultramarins retenus pour ORLEANS ou BOURGES.

L'accompagnateur JAJ a les prérogatives d'un juge délégué technique vis-à-vis des bancs et des arbitres : possibilité de sanctionner (AV – 2' – Disqualification) les entraîneurs énervés qui s'adresseraient aux JAJ et accompagnateur ; il DOIT se trouver à la table

TM Arbitrage recommandé si problème d'arbitrage, possible de discuter avec les JAJ lors des TME.

Article p 163 art 92-5

Temps mort « Accompagnateur »

Tout accompagnateur majeur de juges-arbitres jeunes, officiellement désigné par une commission compétente, inscrit sur la feuille de match électronique, a la possibilité de déposer si nécessité un temps mort «accompagnateur) (TMA) par rencontre de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » inclus.

Ce TMA d'une durée d'une minute a pour objectif de conseiller un juge-arbitre jeune en exercice, indépendamment des trois temps morts d'équipe (TME) durant lesquels il pourra aussi apporter ses conseils.

Pendant la durée de ce TMA les officiels d'équipe ont la possibilité de réunir leur équipe conformément au règlement. Le club organisateur fournit à l'accompagnateur présent et avant chaque rencontre un carton TMA (de couleur bleu).

Pour obtenir un TMA l'accompagnateur doit déposer celui-ci devant le chronométreur, à la seule condition qu'il y ait une interruption de jeu ou un arrêt du temps de jeu et que l'on ne soit pas dans les cinq dernières minutes du match.

Dès le dépôt de la demande de TMA dans les règles, et si le temps de jeu n'est pas préalablement arrêté, le chronométreur arrête aussitôt le chronomètre et informe les deux équipes et le juge-arbitre jeune d'une demande de TMA. Si la condition de dépôt du TMA n'est pas respectée, le chronométreur ne peut pas l'accepter et remet le carton à l'accompagnateur.

Le nombre de TME et de TMA doit être consigné sur la FDME.

Enfin, nonobstant la possibilité de dépôt d'un TMA, l'accompagnateur de juge-arbitre jeune a toute latitude pour prodiguer ses conseils au juge-arbitre jeune que ce soit avant une rencontre, à la mi-temps d'une rencontre, pendant les TME ou après une rencontre.

Le comité organisateur aura à sa charge un **responsable de la salle et du terrain**, il devra être inscrit sur la feuille de match électronique – article 9.7.2 des règlements FFHB.

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagement des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

## REGLEMENT FINANCIER

Voir guide financier de la FFHB

## **DATES RETENUES**

Les demandes d'associations de comités pour participer à la phase nationale devront être déposées à la FFHB sous couvert du président de ligue et du CTS coordonnateur (ou coordonnateur du PPF) pour le **30 novembre 2020**.

Le groupe de pilotage fera connaître les associations de comités autorisées pour le **18 décembre 2020**

**Les ligues, sous couvert du CTS coordonnateur, devront transmettre à la Fédération la liste des comités s'engageant dans la phase nationale tant en masculin qu'en féminin, ainsi que le classement à l'intérieur de la ligue pour le 1<sup>er</sup> mars 2021.**

**Les dates retenues pour la compétition 2020-21 sont :**

**1<sup>er</sup> tour : 27-28 mars 2021**

**2<sup>e</sup> tour : 24-25 avril 2021**

**Tournoi ultramarin : 19-20 mai 2021 au CREPS de Bourges**

**Finales : 22-23 mai 2021, à Orléans pour le Championnat de France, à Bourges pour le Challenge de France.**